



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 18 octobre 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune de Sagy

La commune de Sagy a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 29 juin 2018. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 18 octobre 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- les règles de constructibilité des zones, A et N et plus particulièrement sur la possibilité de réaliser des extensions ou annexes des bâtiments d'habitation,
- les emplacements réservés,
- l'article L 151-23 sur les prairies et jachères,
- les STECAL.

La CDPENAF a émis un avis défavorable motivé par :

- la zone Ap trop importante,
- les zones A et Am pas suffisantes,
- la rédaction du règlement de la zone N incorrecte,
- l'oubli de la phrase "les constructions ne doivent pas être incompatibles avec l'exploitation agricole",
- les jachères protégées par l'article L.151-23,
- l'emplacement réservé pour la zone d'équipements et de loisirs n'est pas compatible avec la zone AP.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD